

BACTERIOLOGIE				
ANALYSES	PRELEVEMENTS	RECOMMANDATIONS	METHODES	CONSERVATION ET ACHEMINEMENT (Température, délai)
Recherche tous germes aerobies. (*)Anaérobies sur demande.	Organes	Prélever l'organe entier ou une large portion de parenchyme.	Mise en culture, isolement sur milieux gélosés	Acheminement rapide au laboratoire sous froid positif (<24h recommandé). Pour les urines l'analyse doit débuter idéalement dans les 6-12h. Pour une numération de clostridies effectuer le prélèvement dans les 15h suivant la mort. Conservation sous froid positif possible jusqu' à 4 jours.
	Lait	Désinfecter le trayon, prélever après élimination des premiers jets. Environ 5 ml en pot stérile sans conservateur		
	Matières fécales	Recueillir du fèces au moment de la défécation et non sur le sol, dans un pot à fermeture étanche : > 10g . Si une parasitologie est demandée en complément, adapter le volume.		
	Urine	Prélever par cystocentèse ou en milieu de miction environ 5 ml .		
	Jetage nasal	Prélever au fond des cavités en début de pathologie (et non au stade mucopurulent) sous peine de ne trouver qu'une flore saprophyte.		
	Ecouvillon (oculaire, auriculaire, plaie...)	Ecouvillon de préférence avec milieu adapté (effectuer 1 Ec par recherche)		
Diagnostic Avortements(Salmo-Listeria- Campylobacter-Mycologie)	Présence de l'avorton	Prélever la caillette ligaturée (ou ponctionner le liquide stomachal) ou le foie		
	Absence de l'Avorton	Prélever un fragment de placenta, ou des sécrétions utérines.		
Salmonelles Environnement	Prélèvements environnementaux (chiffonnettes, pédichiffonnettes, fumier, lisier...)	Matières fécales, lisiers fumiers: 100g	NFU47-100	Acheminement rapide au laboratoire sous froid positif (<24h recommandé)
Salmonelles Aviaires	Prélèvements oiseaux	Œufs à couver et organes oiseaux	NFU47-101	
Salmonelles mammifères	Prélèvements mammifères	Lait (désinfecter le trayon, prélever après élimination des premiers jets), matières fécales, organes... Recommandé : > 25ml ou 25g	NFU47-102	

ANALYSES	PRELEVEMENTS	RECOMMANDATIONS	METHODES	CONSERVATION ET ACHEMINEMENT
<i>Listeria Spp</i>	Organe,encéphale, fèces, écouvillon, ensilage....	Prélever l'organe entier, matières fécales, lisiers fumiers : 100g	Méthode interne	Acheminement rapide au laboratoire sous froid positif (<24h recommandé)
Taylorella equigenitalis MCE	-Etalon: fosse urétrale, Urètre, fourreau, liquide éjaculatoire	Ecouvillon avec milieu amies charbon obligatoire (date de péremption en cours de validité)	NFU47-108: Laboratoire accrédité COFRAC (Accréditation n°1-1706, Essais, Portée disponible sur www.cofrac.fr)	Acheminement <24h à température ambiante, <48h sous froid positif
Taylorella equigenitalis MCE	-Jument: sinus, fosse clitoridienne, col			
Recherche Mycoplasmes spp chez les Ruminants. (*Mycoplasma conjunctivae agalactiae et mycoplasmes sur autres espèces : ss traités	Poumon, lait, liquide synovial en phase aiguë, LBA....	Prélever l'organe entier ou une large portion de parenchyme. Les écouvillons doivent être achemiés rapidement (risque de dessiccation) ou alors associé à un milieu de transport amies, Stuart.	Méthode interne (protocole Anses Lyon)	Acheminement rapide au laboratoire sous froid positif <48h, au-delà congeler à -18°C (excepté si recherche de pasteurelles)
Diagnostic mycologique: levures, moisissures, dermatophytes	Organe	Prélever l'organe entier	Méthode interne (mise en culture + examen direct)	Acheminement rapide au laboratoire sous froid positif
	raclage cutané	Nombreux poils avec bulbes (environ 30) prélevés en périphérie des lésions		
Identifications bactériennes Biochimiques.	Souche pure	Pureté de la souche	Galeries Biomérieux+ VITEK Biomérieux	
Antibiogramme	Souche pure	Pureté de la souche	NFU47-107	
Sérotypage E.coli	Souche : ruminants, volailles, porcs, lapins	Pureté de la souche	Agglutination rapide sur lame	
Sérotypage Salmonelles	Souche pure	Pureté de la souche	Agglutination rapide sur lame	
histologie (sous traitée)	Prélèvements d'autopsie, biopsie...	Prélever à la fois du tissu sain et du tissu lésé. Fixateur dilué au 1/10ème		

Pour l'envoi des prélèvements se référer à L'Arrêté en cours relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres